

# 2015 : année de l'enseignement français à l'étranger ?

En point de rentrée du comité technique de décembre, la Directrice fait une longue présentation de la situation pour l'AEFE. Sont évoqués la réunion interministérielle du 20 novembre 2014, présidée par les ministres MAEEDI et MEN, L Fabius et N Vallaud-Belkacem, réunion qui s'inscrit dans le cadre du plan d'actions en faveur de l'enseignement français à l'étranger.

La Directrice évoque également une réunion prévue fin janvier avec le MEN, afin de préparer la rentrée suivante. Il s'agit de cadrer plus en amont les moyens de fonctionnement en personnels. Pour les détachements, il faut fixer un nombre et un calendrier. L'Agence souhaite arriver à davantage de fluidité avec le MEN et notamment les Recteurs.

Au niveau du MEN, la Ministre n'entend pas réduire la ressource humaine, ni l'augmenter pour autant. Les zones prioritaires selon le MAEDI sont les pays émergents asiatiques, le proche et Moyen Orient, ainsi que l'espace francophone. Un certain nombre de sites et d'implantations actuelles ne correspondent plus aux priorités, c'est le cas de l'Europe. Une démarche de redéploiement est mise en œuvre, où les pays mieux dotés doivent partager avec les émergents. Il faut également travailler sur les offres complémentaires d'éducation à la française. Le doyen François Perret (IGEN) effectuera à ce titre une mission de réflexion en Europe, ce travail débutera dès le début 2015. Il se rendra dans un certain nombre de pays européens pour une mission d'information et sera accompagné de représentants des deux ministères concernés (MAEDI et MEN)

En réaction à cette présentation, le SNES-FSU répond qu'il s'agit des grandes lignes déjà reprises par la mission de l'ex ministre Hélène Conway. **Comme à l'époque, nous déplorons que la place et l'importance données à l'opérateur public AEFE ne soit pas prépondérante.** Les synthèses et relevés de conclusion mettent sur le même plan l'AEFE et l'ensemble des établissements qui font de près ou de loin de l'enseignement français, y compris au sens très large. **Pour nous, un établissement partenaire homologué ou un établissement labélisé MAEDI ne sont pas la même chose, pour les usagers et encore moins pour les personnels, que l'établissement public.** On peut également déplorer le fait que les lignes politiques soient trop changeantes et fonctionnent à court terme. Preuve en est sur l'actuelle mise en avant de la francophonie. On ne peut que s'en féliciter mais si on pense au réseau historique de Madagascar, quel sens y donner ? Dans un passé récent, l'AEFE s'est fortement désengagé de ce réseau, par des fermetures d'écoles et de niveaux d'établissement, qui continuent aujourd'hui. Faudrait-il faire machine arrière, au nom peut être de la francophonie ? On ne peut que le souhaiter mais sans y croire, faute de moyens. Beaucoup de mal a déjà été fait à Madagascar, le SNES, qui a toujours défendu le réseau, continue à y dénoncer le désengagement de l'Agence, sans aucune illusion sur les projets d'avenir. Les lignes en sont dictées par l'autofinancement, faute de moyens de l'État et nous savons bien qu'à Madagascar, comme dans d'autres zones où les marges d'augmentation de frais de scolarité n'y sont pas possibles, l'enseignement français est menacé. Il faut cesser de penser l'éducation en termes de rendement ou d'intérêt économique uniquement, ce n'est pas la même chose !

**Pour que 2015 soit l'année de l'enseignement français à l'étranger, avec le SNES-FSU !**

## SOMMAIRE :

- Déclaration liminaire du SNES FSU
- 1. Introduction de la Directrice de l'AEFE
- 2. Elections professionnelles 2014
- 3. Suivi de CT : indemnités
- 4. Carte des emplois : 2014/2015 et 2015/2016
- 5. Modification du contrat type des personnels du réseau
- 6. Simplification procédure de détachement
- 7. Non renouvellement de détachement des personnels
- 8. Services centraux : plan de formation 2015
- 9. Questions diverses posées par le SNES

H.D.F.  
INFOS  
N° 3

**SPÉCIAL CT AEFE**



Secteur hors de France  
téléphone : 33 1 40 63 29 41  
télécopie : 33 1 40 63 28 31  
site : [http:// www.hdf.snes.edu](http://www.hdf.snes.edu)  
courriel : [hdf@snes.edu](mailto:hdf@snes.edu)

## Déclaration liminaire du SNES FSU

Le SNES, avec les syndicats de la FSU, dénoncent l'absence de réponse à de nombreuses questions relatives aux personnels : indemnités spécifiques (CPE, documentalistes et CO-Psy), trois mois de disponibilité forcée pour les résidents à recrutement différé. Trois mois après la rentrée et pire encore dans l'hémisphère sud, les arrêtés relatifs à l'avantage familial et aux DPI ne sont toujours pas parus.

La baisse de subvention de l'Etat, à laquelle le SNES s'est opposé au CA, aura des effets négatifs dans le réseau. Nous le voyons sur la carte des emplois où certains pays sont d'ores et déjà touchés (suppressions ou absences de créations nécessaires) alors que les effectifs augmentent.

Le SNES demande qu'un terme soit mis par la direction de l'AEFE aux différentes pressions et à l'autoritarisme que subissent les personnels titulaires et recrutés locaux ( intrusion des chefs d'établissement dans les pratiques pédagogiques, simulacres d'inspection, règlement de comptes, chantages aux non renouvellement voire insultes). Si ces cas sont minoritaires nous notons toutefois leur progression.

Enfin, le SNES dénonce solennellement la brèche ouverte par l'AEFE sur les non renouvellements de détachement. Dans le passé, plusieurs tentatives pour instrumentaliser cet acte administratif afin de mettre un terme au contrat de nos collègues résidents ont été repoussées sous la pression et la mobilisation des personnels. Aujourd'hui la position de l'AEFE sur cette question est un fait grave. Si l'AEFE la maintient, elle prend la responsabilité de déstabiliser le réseau.

### 1. Introduction de la Directrice de l'AEFE

En point de rentrée, la Directrice fait une longue présentation de la situation pour l'AEFE. Sont évoqués la réunion interministérielle du 20 novembre 2014, présidée par les ministres MAEEDI et MEN, L Fabius et N Vallaud-Belkacem, réunion qui s'inscrit dans le cadre du plan d'actions en faveur de l'enseignement français à l'étranger, et dont vous trouverez le relevé de conclusion [http://www.hdf.snes.edu/IMG/pdf/releve\\_de\\_conclusions\\_-\\_reunion\\_interministerielle\\_20\\_novembre\\_2014\\_cle047685\\_4\\_-1.pdf](http://www.hdf.snes.edu/IMG/pdf/releve_de_conclusions_-_reunion_interministerielle_20_novembre_2014_cle047685_4_-1.pdf).

La Directrice évoque également une réunion prévue fin janvier avec le MEN, afin de préparer la rentrée suivante. Il s'agit de cadrer plus en amont les moyens de fonctionnement en personnels. Pour les détachements, il faut fixer un nombre et un calendrier. L'Agence souhaite arriver à davantage de fluidité avec le MEN et notamment les Recteurs. Au niveau du MEN, la Ministre n'entend pas réduire la ressource humaine, ni l'augmenter pour autant. Les zones prioritaires selon le MAEDI sont les pays émergents asiatiques, le Proche et Moyen Orient, ainsi que l'espace francophone. Un certain nombre de sites et d'implantations actuelles ne correspondent plus aux priorités, c'est le cas de l'Europe. Une démarche de redéploiement est mise en œuvre, où les pays mieux dotés doivent partager avec les émergents. Il faut également travailler sur les offres complémentaires d'éducation à la française. Le doyen François Perret (IGEN) effectuera à ce titre une mission de réflexion en Europe, ce travail débutera dès le début 2015. Il se rendra dans un certain nombre de pays européens pour une mission d'information et sera accompagné de représentants des deux ministères concernés (MAEDI et MEN)

En réaction à cette présentation, le SNES-FSU répond qu'il s'agit des grandes lignes déjà reprises par la mission de l'ex ministre Hélène Conway. **Comme à l'époque, nous déplorons que la place et l'importance données à l'opérateur public AEFE ne soit pas prépondérante.** Les synthèses et relevé de conclusion mettent sur le même plan l'AEFE et

l'ensemble des établissements qui font de près ou de loin de l'enseignement français, y compris au sens très large. **Pour nous, un établissement partenaire homologué ou un établissement labélisé MAEDI ne sont pas la même chose, pour les usagers et encore moins pour les personnels, que l'établissement public.** On peut également déplorer le fait que les lignes politiques soient trop changeantes et fonctionnent à court terme. Preuve en est sur l'actuelle mise en avant de la francophonie. On ne peut que s'en féliciter mais si on pense au réseau historique de Madagascar, quel sens y donner ? Dans un passé récent, l'AEFE s'est fortement désengagée de ce réseau, par des fermetures d'écoles et de niveaux d'établissement, qui continuent aujourd'hui. Faudrait-il faire machine arrière, au nom peut être de la francophonie ? On ne peut que le souhaiter mais sans y croire, faute de moyens. Beaucoup de mal a déjà été fait à Madagascar, le SNES, qui a toujours défendu le réseau, continue à y dénoncer le désengagement de l'Agence, sans aucune illusion sur les projets d'avenir. Les lignes en sont dictées par l'autofinancement, faute de moyens de l'État et nous savons bien qu'à Madagascar, comme dans d'autres zones où les marges d'augmentation de frais de scolarité n'y sont pas possibles, l'enseignement français est menacé. Il faut cesser de penser l'éducation en termes de rendement ou d'intérêt économique uniquement, ce n'est pas la même chose !

## 2. Elections professionnelles 2014

Il ne s'agit pas d'entrer dans les détails et difficultés rencontrées, notamment lors des élections aux CCPL dans plusieurs pays. Ces échanges auront lieu lors de la plate-forme syndicale de bilan des élections en janvier. Dans le cadre général, le SNES intervient sur l'importance du taux de participation. Ce dernier montre l'implication des personnels dans ce processus électoral, avec plus de 54% au CT par exemple. **Il est impératif, pour le prochain scrutin, de conserver le vote papier.** Nous remercions par ailleurs l'ensemble des personnels de l'AEFE pour leur implication dans tout le processus, ainsi que leur disponibilité notamment pour le suivi et lors des opérations de dépouillement à Nantes. Concernant les CCPL, nous intervenons pour signaler les éventuels problèmes de sièges vacants, suite à des candidatures virtuelles, postées de Paris. Ceci s'est déjà produit en 2010. Lorsque ces organisations disposent d'un ou plusieurs sièges sans représentant ou élu local, des problèmes se posent car ces sièges peuvent être vacants. **Pour le SNES-FSU, de telles pratiques ne sont pas respectueuses des personnels et de l'importance des élections professionnels pour ces derniers.**

## 3. Suivi du CT : indemnités

Le SNES-FSU a demandé la mise à l'ordre du jour de cette question. Les choses tardent trop pour les personnels !

- Concernant les indemnités pour nos collègues documentalistes, CPE et CO-PSY de l'étranger, toujours rien de concret, c'est inacceptable. L'Agence précise que le texte est à l'examen pour validation au Budget. Le SNES reviendra bien sûr sur cette question, qui doit trouver une issue.
- Arrêté avantage familial et intégration des droits de première inscription (DPI)

A notre demande ce point est remis à l'ordre du jour. L'Agence met en avant de nouveaux problèmes de signatures et de délais. Elle ajoute avoir enfin obtenu l'accord de validation pour l'intégration du texte des droits de première inscription (DPI), mais la direction du Budget s'interroge encore sur certaines variations. Là encore, les collègues sont en attente de concret. Le SNES rappelle que ce décalage entre la publication (toujours attendue !) de l'arrêté, et les montants mis à jour à la rentrée scolaire 2014 crée une différence qui ne saurait incomber aux personnels. Nous rappelons la consigne syndicale de la FSU, déjà annoncée à la Directrice de

l'AEFE : les collègues ne paieront pas sur la base de la rentrée 2014, mais uniquement sur la base qui leur est servie (avantage familial 2013-2014), en attente de signature et publication de l'arrêté.

Le SNES-FSU a par ailleurs demandé à l'AEFE de trouver une solution concrète, afin de ne pas pénaliser ces collègues par le retard de publication des textes. La même question se pose pour les DPI qui devaient faire l'objet d'un arrêté également. Là encore, le SNES fait réaffirmer par la direction de l'AEFE que le principe de gratuité de fait est acquis. Il reste, comme pour les autres textes, à être formalisé par un arrêté même si cela ne change rien sur le fond : les personnels résidents ne paient pas.

#### 4. Carte des emplois : 2014/215 et 2015/2016

##### Carte des emplois 2014-2015

Des glissements d'une discipline à une autre ont été opérés pour cette année scolaire

##### AFRIQUE

###### **BÉNIN, Cotonou Montaigne**

A la demande du SNES concernant le glissement d'un poste de SVT en Physique Chimie pour l'année 2014, l'Agence répond qu'elle est en cours, le dossier complet étant arrivé il y a peu.

###### **GABON, Lycée Blaise Pascal :**

Résidentialisation pour 1 an d'un TNR d'Espagnol sur un support d'Anglais.

###### **SÉNÉGAL, Lycée Jean Mermoz :**

Résidentialisation pour 1 an d'un TNR d'Anglais sur un support de Mathématiques.

Résidentialisation pour 1 an d'un TNR d'Arts plastiques sur un support d'Histoire et Géographie.

##### AMERIQUES

###### **HAITI, Lycée Alexandre Dumas**

Transformation de discipline de support de résident de Mathématiques vers Génie mécanique afin de permettre la régularisation d'un PLP en génie-mécanique.

##### EUROPE

**Bruxelles** : un poste de Mathématiques est devenu Lettres modernes

**Istanbul** : un poste de SVT est devenu Mathématiques.

Vote : 3 contre (FSU), 2 abstentions

##### Carte des emplois 2015-2016

##### AFRIQUE

Ouverture poste de résident : 2

Fermeture poste de résident : 3

Ouverture poste d'expatrié : 1

Fermeture poste d'expatrié : 0

**AFRIQUE DU SUD, Johannesburg, Lycée Jules Verne**

A la demande de la création de 3 postes de résidents dans le second degré l'Agence répond qu'il y a déjà une création d'un poste de résident dans le premier degré.

**CAMEROUN, Douala, Lycée D Salvio**

Glissement d'un expatrié SVT vers un Conseiller pédagogique (CP) SVT pays.

**CAMEROUN, Yaoundé, Lycée Fustel de Coulanges**

Glissement d'un expatrié Mathématiques vers un CP Mathématiques établissement.

**CONGO, Brazzaville, Lycée Saint Exupéry**

Glissement d'un CP Lettres modernes pays en CP Lettres pays.

**CONGO, Pointe noire ,Lycée Charlemagne**

Glissement d'un expatrié Lettres classiques en CP Lettres établissement.

Glissement d'un expatrié Mathématiques en CP Mathématiques établissement.

Glissement d'un expatrié Anglais en CP Anglais établissement.

Glissement d'un expatrié SVT en CP SVT établissement.

Glissement d'un expatrié SES en CP SES établissement.

**COTE d'Ivoire Abidjan CAREEFCI**

Création d'un expatrié coordonnateur de région. C'est le type même de poste dont le SNES conteste la légitimité et la localisation nous interroge.

**DJIBOUTI, Lycée Français**

Glissement d'un expatrié Lettres classiques en CP Lettres établissement.

**GABON, Libreville, Lycée Blaise Pascal**

Glissement d'un poste résident Anglais vers un poste résident espagnol.

Glissement d'un expatrié Lettres classiques en CP Lettres établissement.

**GHANA, Accra, Ecole française**

Glissement d'un poste résident CPE vers un poste résident Sciences Physiques.

**GUINEE Conakry, Lycée Albert Camus**

Fermeture d'un poste résident Histoire géographie pour conserver le poste en contrat local

Glissement d'un expatrié Mathématiques en CP Mathématiques établissement.

Glissement d'un expatrié Sciences Physiques en CP Sciences physiques établissement;

Glissement d'un expatrié Anglais en CP Anglais établissement

Le SNES demande la création d'un poste d'expatrié en lettres dans la mesure où le poste de résident actuellement existant n'est pas pourvu depuis 2 ans et les conditions d'exercice en Guinée, pays marqué par l'épidémie Ebola, le justifient pleinement.

**MALI, Bamako, Lycée Liberté**

Glissement d'un poste résident SES vers un poste résident Lettres modernes.

**NIGER, Niamey, Lycée La Fontaine**

Glissement d'un poste expatrié SVT vers un poste CP SVT établissement

Fermeture d'un poste résident SVT. A la question qui va enseigner les SVT, l'Agence répond qu'il y a un recruté local encadré par un EMPCP2. En revanche l'Agence n'a rien à répondre lorsque

nous lui expliquons que l'établissement n'a jamais voulu de fermeture sèche alors que 4 postes de résidents sont non pourvus à la rentrée.

**NIGERIA, Lagos, Lycée Louis Pasteur**

Glissement d'un expatrié Mathématiques vers un CP mathématiques pays.

**REP. Démocratique du Congo, Kinshasa, Lycée R Descartes**

Ouverture d'un poste résident CPE

**SENEGAL, Dakar, Lycée Jean Mermoz**

Glissement d'un expatrié SVT en CP SVT pays

Glissement d'un expatrié Lettres classiques en CP Lettres pays.

Glissement d'un poste résident Mathématiques vers un poste résident Anglais.

A la demande de création d'un poste de résident en anglais compte tenu du développement du projet langues, l'Agence répond que l'établissement perd 40 élèves, qu'il y a 15 expatriés et 108 résidents ce qui permet d'avoir des ratios corrects.

**TANZANIE, Dar es Salaam, Ecole française Arthur Rimbaud**

Ouverture d'un poste résident Sciences Naturelles/ Sciences Physiques

**TCHAD, Ndjaména, Lycée Montaigne**

Glissement d'un expatrié Sciences Physiques en CP Sciences Physiques établissement.

**AMERIQUES**

Ouverture poste de résident : 2

Fermeture poste de résident : 1

Ouverture poste d'expatrié : 1

Fermeture poste d'expatrié : 0

**CHILI, Santiago, lycée Saint-Exupéry**

La section demande 2 créations de postes de résidents en sciences physiques et en anglais. En sciences physiques, il y a un TNR sur place et on remarque un manque de vivier dans cette discipline. Pour l'anglais, il n'existe qu'un seul résident dans l'établissement alors que les effectifs augmentent. L'Agence répond que le plafond d'emplois est atteint et que cette demande sera réévaluée au CT du mois de mars.

Toujours au Chili mais à Valparaiso, l'Agence supprime un poste de résident en lettres modernes sans la moindre explication.

**COLOMBIE, Cali, Lycée Paul Valéry**

L'établissement demande la création d'un poste de résident CPE faisant fonction d'adjoint, le contrat local partant en retraite à la fin de l'année scolaire. L'Agence renvoie de nouveau au blocage du plafond d'emplois tout en nous assurant que cette demande sera prise en compte au CT de mars.

**COSTA RICA, Lycée franco-costaricien**

Glissement d'un résident lettres histoire vers établissement vie scolaire.

### **MEXIQUE, Guadalajara,**

L'établissement, de manière majoritaire au CE, demande la création de 4 postes de résidents. L'établissement ne compte qu'un tiers de détachés (8 résidents et 4 expatriés) sur ses effectifs professeurs ce qui est la fourchette basse en Amérique Latine. L'audit de l'AEFE en 2013 montre que les finances de l'établissement s'améliorent peu à peu. Les disciplines demandées sont dans l'ordre : histoire géographie, lettres modernes et mathématiques ; l'histoire géographie étant moins bien dotée en détachés (1 résident pour 3 recrutés locaux), les lettres et les mathématiques en ayant 2. L'Agence répond en invoquant les limitations dues au plafond d'emplois et estime que d'autres établissements connaissent un ratio inférieur.

### **NICARAGUA, Managua, CLG Victor Hugo**

L'établissement majoritairement au CE, demande la création d'un support résident math-physique-chimie pour accompagner la demande d'homologation de la série S à la rentrée 2016. L'Agence répond que cette demande est priorisée pour le prochain CT. Nous apprécierons !

### **PEROU, Lima, Lycée franco-péruvien**

L'Agence ouvre 2 postes de résidents en SVT et en SES. Il s'agit d'une compensation planifiée à la fermeture au CT de mars précédent de deux postes d'expatriés dans les mêmes disciplines.

### **URUGUAY, Montevideo, Lycée Jules Supervielle,**

L'Agence crée un emploi d'expatrié gestionnaire selon les vœux du poste diplomatique mais ne répond rien à la demande de création de résidents en histoire-géographie et lettres pour encourager l'enseignement du Français et en français.

## **ASIE-MOYEN ORIENT**

Ouverture poste de résident : 3

Fermeture poste de résident : 0

Ouverture poste d'expatrié : 0

Fermeture poste d'expatrié : 0

### **ARABIE SAOUDITE, Riyad**

Glissement d'un poste d'expatrié agrégé d'Histoire géographie : de CP à CP zone.

### **CHINE, Hong Kong, lycée Victor Segalen**

Deux transferts de poste de résidents du primaire en poste de résident d'Histoire-Géographie et de Lettres. Profitant d'un départ en retraite et d'une fin de mission dans le primaire, ils avaient été demandés à la quasi-unanimité du conseil d'établissement afin de permettre la résidentialisation de deux collègues.

### **CHINE, Pékin, lycée français**

Glissement d'un poste de résident en Lettres classiques (départ à la retraite) en Histoire-Géographie afin de permettre la résidentialisation d'un TNR dans cette discipline.

### **EAU, Dubai, Lycée Pompidou**

Ouverture d'un poste de résident en Mathématiques.

### **JÉRUSALEM, Ecole française**

Glissement d'un poste d'expatrié certifié d'Arabe en CP établissement certifié d'Arabe.

### **LIBAN, Beyrouth, Collège protestant**

Glissement d'un poste d'expatrié certifié d'Anglais CP en CP zone.

Glissement d'un poste d'expatrié certifié de Mathématiques CP en CP zone.

### **PHILIPPINES, Manille, Lycée français**

Glissement d'un poste d'expatrié certifié de Lettres Modernes CP zone en Lettres CP zone.

### **VANUATU, Port Vila, Lycée français**

Glissement d'un poste d'expatrié certifié d'Economie gestion en CP zone d'Economie gestion.

Le SNES a interrogé le secteur géographique sur les demandes de sections SNES qui nous étaient parvenues (Iran, Japon, Laos, Qatar, Thaïlande) et qui n'avaient pas trouvé de réponse positive lors de cette carte. Le secteur géographique nous a précisé que dix établissements avaient fait des demandes mais que dans le cadre restreint du plafond des emplois, celles-ci n'avaient été jugées prioritaires. Elles seront donc étudiées ultérieurement. Pour la Thaïlande, aucune demande n'est parvenue à l'Agence.

## **EUROPE**

Ouverture poste de résident : 0

Fermeture poste de résident : 5

Ouverture poste d'expatrié : 2

Fermeture poste d'expatrié : 3

### **ALLEMAGNE - Berlin :**

Fermeture d'un poste expatrié de Coordonnateur Régional ; ouverture d'un poste de coordonnateur Pays.

L'administration explique que le poste de coordonnateur est transformé en poste de conseiller culturel adjoint. Le contrat de la conseillère adjointe arrive à terme, un appel à candidature va être fait. Une fiche de profil sera rédigée avec le poste diplomatique, en tenant compte des fonctions des autres personnels, et sera publiée. La directrice dit que « l'Allemagne est le seul grand réseau qui ne bénéficiait plus d'une personne dédiée au sein du SCAC. Cette transformation rétablira la situation. »

### **ITALIE, Rome :**

Fermeture d'un poste expatrié de Coordonnateur Région (Europe du Sud).

L'Agence a expliqué, au moment de la carte Afrique, que ce poste était transféré en Afrique, où il sera utile. Le secteur Europe sera intégralement suivi de Paris.

### **ESPAGNE, Barcelone :**

Fermeture d'un poste résident d'histoire-géographie.

### **ESPAGNE, Valence :**

Fermeture d'un poste résident en Anglais.

### **ESPAGNE, Madrid :**

Fermeture d'un poste résident en Espagnol.

Fermeture d'un poste résident en documentation.

Le SNES dénonce toutes ces fermetures et demande des réponses aux courriers et motions qui ont été envoyés. L'administration se justifie avec le contexte contraint qui la mène à redéployer



les postes dans d'autres zones géographiques. Elle rappelle qu'il y a, dans le second degré, 23 élèves par personnels enseignants AEFÉ à Barcelone (résidents + expatriés), 19,8 à Valence, 19 à Madrid. Les effectifs élèves sont stables.

Le SNES demande à l'Agence de comprendre la colère et l'incompréhension des personnels. A Madrid, on disait que l'annexe était l'avenir, à présent on doit payer les erreurs de l'Agence par des suppressions de postes.

La directrice répond que le contexte n'est plus le même à Madrid ; il y avait déjà des appels à la prudence, puis est venue la crise économique. Les conséquences auraient pu être bien pires si les projets n'avaient pas été revus la baisse. L'Espagne est un grand réseau qui n'est pas sur doté mais n'est pas mal doté avec 455 personnels résidents, 44 expatriés (6 devant élèves!), un coût pour l'Agence de 28 millions d'Euros annuels. L'AEFE expliquera plus tard ce qu'est le taux d'encadrement dans le secondaire : il s'agit des titulaires, donc les résidents, expatriés plus les TNR. Cela n'inclut pas les administratifs. Une mission (ni pédagogique ni financière) confiée au doyen IGEN François Perret devrait permettre une vision d'ensemble des dispositifs et comparer ce qui se passe en Espagne avec d'autres réseaux similaires en Europe. Les postes sont redéployés d'Europe dans d'autres régions du monde.

L'Aefe précise enfin qu'après l'Espagne, le travail sera fait en Allemagne, autre grand réseau...

### **AUTRICHE Vienne**

Fermeture d'un poste résident en documentation. A nos interrogations, l'administration rappelle qu'il s'agit d'un départ à la retraite et que l'établissement a un taux d'encadrement exceptionnel : 14 élèves par enseignant.

### **GRÈCE, Athènes**

Fermeture d'un poste d'expatrié IEN.

### **ITALIE, Rome**

Ouverture d'un poste d'expatrié IEN.

Le SNES interroge sur cette implantation d'un IEN dans le second degré. Il s'agirait d'une erreur d'étiquetage dans le logiciel MAGE.

### **MAGHREB- OCEAN INDIEN**

Ouverture poste de résident : 0

Fermeture poste de résident : 2

Ouverture poste d'expatrié : 0

Fermeture poste d'expatrié : 0

### **MADAGASCAR, Tamatave**

Fermeture d'un poste résident de Mathématiques-Sciences Physiques.

Fermeture d'un poste résident de Lettres modernes.

L'AEFE explique que le collègue occupant le poste de lettres a déjà réintégré donc le poste est libre et sera fermé à la rentrée.

Pour le poste de mathématiques, la suppression s'explique par la baisse régulière et significative des effectifs avec des prévisions de baisse de 60 à 100 élèves. Il y a une crainte pour l'établissement car le déficit est là et sans marge de hausse de frais de scolarité.

L'estimation faite par l'équipe sur place confirme la baisse de l'horaire en lettres et en mathématiques.

Le SNES interpelle l'AEFE en soulignant la contradiction, l'argument de la baisse des effectifs

nous était avancé lors de précédentes suppressions de postes. Le SNES avait clairement affirmé que cet argument serait davantage interprété comme un mauvais signal et alors que l'AEFE affirmait que les élèves iraient vers les établissements ayant un internat, il n'en a rien été.

Le SNES rappelle également qu'il faut que les consignes de bienveillance à l'égard des personnels victimes de mesure de carte scolaire soient clairement données avant la tenue des CCPL.

L'AEFE note bien la remarque et affirme que ce sera fait.

Mme la Directrice ajoute que la démarche à Madagascar a été de renforcer certains établissements tête de pont afin que les élèves puissent être dans de meilleures conditions pour réussir : « Cela fonctionne très bien à Tananarive. A Tamatave cela prendra du temps mais fort de l'expérience de Tananarive, l'AEFE est confiante ».

Le SNES rappelle que Tananarive est un EGD. A Madagascar plus qu'ailleurs, le problème est économique et les marges de hausse de frais de scolarité très limitées. On nous présente la fermeture de postes comme une conséquence mais c'est aussi une cause. En fermant les postes, on enlève des options et on enlève de l'attractivité. Nous demandons que l'accompagnement soit aussi vu dans une dimension de réseau. Pour le SNES, il faut accompagner ces établissements en ne fermant plus de poste.

L'AEFE répond qu'il y a un dialogue suivi et constant, la situation est financièrement difficile mais le pilotage actuel est le bon. Il faut réduire la voilure afin de consolider et il n'y a aucun désengagement.

### **MAROC-Casablanca**

Le SNES interpelle l'Agence sur l'absence de création de postes au Lycée Lyautey de Casablanca qui a fait voter à son CE quatre demandes de création (2 en Lettres, 1 en mathématiques et 1 en anglais).

L'AEFE répond que le lycée Lyautey a fait remonter des demandes mais la rigueur budgétaire s'applique et le redéploiement se fait vers des établissements moins favorisés alors que le lycée Lyautey bénéficie d'un encadrement de 93 résidents et 15 expatriés soit un taux de 18 élèves pour un détaché.

Le SNES rappelle que la prochaine ouverture d'un collège de 2000 élèves ne peut qu'impliquer des ouvertures de poste et souligne également que la demande de création en anglais doit répondre au retour d'un ex-recruté local lauréat de concours. Il s'agit d'une priorité de l'AEFE et celle-ci doit répondre par l'ouverture de postes.

### **MAROC-Meknès**

Le SNES fait remarquer l'absence de création de poste au lycée P.Valéry de Meknès (Maroc), L'AEFE répond qu'elle n'a rien reçu.

Le SNES est surpris car le CE du 17/11/2014 a voté la création d'un poste de Mathématiques. La situation est tendue avec un TNR et une ex-recruté locale lauréate de concours (priorité de l'AEFE) donc nous demandons de vérifier que l'information est bien remontée.

L'AEFE nous confirme après vérification que la remontée s'est faite.

Le SNES reviendra à la charge à tous les niveaux et au prochain CT sur toutes les demandes pour un réseau en pleine expansion qui a payé un lourd tribut (le collège Gauguin cédé à la MLF et les charrettes de suppressions de postes).

**Vote : 5 sur 5 contre la carte.**

## 5. Modification du contrat-type des personnels du réseau

Les contrats présentés à ce comité technique ont fait l'objet de réunions et échanges préalables avec le bureau du dialogue social et la DRH. De fait, de nombreuses modifications ont déjà été apportées aux projets originaux. A notre demande en séance, l'AEFE fournit les documents manquants (lettre de mission type d'un contrat d'expatrié). Vote POUR à l'unanimité.

## 6. Point d'information : simplification de la procédure de renouvellement de détachement

Pour l'AEFE, ce projet vise à raccourcir les étapes, à alléger le circuit de signature. La procédure sera simplifiée. Pour les avis favorables, le chef d'établissement transmettra ses avis signés au SCAC pour consultation et à l'AEFE. L'avis conforme sera ainsi formulé de manière implicite.

Les avis défavorables seront eux soumis à l'avis du COCAC. A la demande du SNES, l'Agence précise que l'avis sera précisé (c'est pour le SNES un élément essentiel) et que les avis défavorables seront examinés en CCPL. Les CCPL et CCPC pourront être saisies par les agents concernés selon les modalités de l'arrêté du 27 février 2007.

La liste de tous les agents concernés par un renouvellement de détachement sera communiquée aux représentants des personnels.

Le projet annuel de note sera communiqué au cours du second trimestre 2015. La procédure sera effective en septembre 2015.

Le SNES précise qu'il faut que le calendrier soit synchronisé avec celui du MEN. Ainsi cette année, la CCPC devant donner son avis sur les cas de non-renouvellement est bien trop tardive (après le 21 janvier). L'Agence est d'accord pour réajuster la date de CCPC. Effectivement, depuis le CT, la CCPC a été fixée au 15 janvier.

## 7. Non renouvellement de détachement des personnels

Le SNES a fait inscrire cette question à l'ordre du jour du CT car plusieurs cas de non renouvellement de détachement de collègues résidents sont actuellement en cours.

L'AEFE rappelle que le principe de reconduction tacite du contrat est conservé et que le renouvellement n'est pas de droit. Ces cas de non renouvellement sont rarissimes et doivent le rester. Enfin, la DRH réaffirme que le non renouvellement est préférable à une fin de mission anticipée.

Le SNES affirme qu'il s'agit de faits graves. Il y a déjà eu des cas de non renouvellement mais il s'agissait de situation témoignant de manquements. Dans les cas présents, outre le nombre plus élevé, nous n'aurions jamais dû arriver à l'avis défavorable présenté en CCPL et maintenant en CCPC. Dès le départ, dans sa note aux chefs d'établissement, l'Agence suscite cette possibilité en rappelant que le renouvellement n'est pas de droit. Effectivement, le Ministère peut refuser de détacher et l'organisme d'accueil (en l'occurrence l'AEFE) peut ne pas vouloir renouveler un contrat donc ne pas souhaiter demander un renouvellement de détachement. Ce n'est effectivement pas une fin de mission, mais les personnels le vivent ainsi. D'autant que les chefs d'établissement ne se sentent pas contraints (contrairement à une fin de mission) de motiver leur avis. Dans certains cas, c'est la situation cette année, il s'agit même de règlements de compte. Le SNES ne souhaite pas que l'administration établisse une confusion entre le contrat et le détachement. Si les chefs d'établissement souhaitent se débarrasser d'un personnel qu'ils établissent un dossier au cours du contrat, qu'ils convoquent les intéressés, leur signifient les manquements, leur proposent une remédiation et que in fine si la situation perdure

ils demandent alors à ce que soit mis fin au contrat de ce personnel. Mais là effectivement c'est lourd. C'est de la direction des ressources humaines et il faut croire que bon nombre de chefs d'établissement ne sont pas formés en ressources humaines !

Ensuite dans les cas de non renouvellement à l'ordre du jour, la procédure n'a pas été respectée : des CCPL non réunies ou réunies très tardivement sous la pression des commissaires paritaires, pressions pour que ces personnels réintègrent d'eux-mêmes ... Il y a même eu une inspection (punitif ?) diligentée après l'avis négatif de renouvellement et où le chef d'établissement a informé le personnel tardivement. Tous ces cas qui n'ont pas respecté la procédure doivent être réévalués et annulés. Il faut revenir à un cadre normal. Ces situations seront examinées à la CCPC du 15 janvier.

Il s'agit d'un problème de fond. Le non renouvellement pèse dans de nombreux établissements où des chefs d'établissement profèrent des menaces. Ces menaces de non renouvellement par les chefs d'établissement doivent être condamnées par l'AEFE. Une note de l'Agence de 2005 dit clairement qu'il ne peut y avoir de pression sous forme de menace de non renouvellement. Cette règle doit être rappelée.

L'AEFE dit qu'elle ne peut souscrire aux choix lexicaux « expédition punitive, pression ... » Un rendez-vous d'urgence est demandé par le SNES à la Directrice pour aborder ces questions.

## 8. Services centraux : plan de formation 2015

Le SNES-FSU intervient pour rappeler l'importance de la formation pour les personnels. Essentielle à la réalisation professionnelle, elle ne doit pas pour autant se limiter à un cadre contraint. Nous rappelons une demande déjà faite dans le passé, qui concerne l'élaboration du plan de formation. On peut améliorer le processus d'élaboration de ce plan, avec des échanges et demandes qui émanent directement des personnels, pour les propositions de formation. Recenser les besoins de manière précise permet de mieux cibler les attentes et nécessités parfois, ainsi que les priorités, en matière de formation.

## 9. Questions diverses posées par le SNES

1. *Comment l'Agence compte-t-elle répondre à la problématique du handicap et des longues maladies dans le réseau? Par exemple, quid des longues maladies, de l'adaptation du mi-temps thérapeutique à l'étranger, pour les personnels détachés ?*

L'AEFE répond que les congés de longue maladie ou de longue durée ainsi que le temps partiel thérapeutique ne peuvent être accordés que par l'administration d'origine et ce, conformément à l'article 34 et 34 bis de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État.

Ces dispositions prévoient la consultation d'instances telles que le comité médical ou la commission de Réforme. Pour en bénéficier, l'agent doit demander sa réintégration auprès de son administration d'origine. Nonobstant, l'Agence permet un retour de l'agent sur son poste à l'issue de son congé maladie conformément à la circulaire AEFE du 13 mars 2001. Le SNES rappelle la situation de détresse de collègues gravement malades suivant des traitements lourds et coûteux et ne pouvant donc se permettre de prendre des temps partiels (non rémunérés) ce qui les entraîne parfois dans une spirale inextricable (fatigue pouvant conduire à l'aggravation de la maladie).

Le SNES est d'accord avec l'analyse et l'idée du détachement sur contrat mais souhaite la mise en place d'un groupe de travail sur ce sujet crucial. Le DRH de l'AEFE nous répond qu'on peut réfléchir sur la question mais les effets seront limités.

## *2. Changement de corps et de discipline pour les détachés : quelles sont les modalités en vigueur à l'AEFE ?*

La situation de détachement des expatriés et résidents fait que si l'agent doit effectuer un stage de titularisation, il doit impérativement réintégrer son administration, à l'exception des agrégés stagiaires, sous certaines conditions rappelées dans la note AEFE du 23 mai 2014 relative à la réussite aux concours et aux promotions par liste d'aptitude.

Le contrat des détachés fait état de la discipline d'enseignement, qui est celle correspondant au poste déterminé par la carte scolaire. L'Agence rappelle qu'une modification de discipline d'un poste d'enseignant du second degré ne peut intervenir qu'après modification de la carte scolaire, sur proposition de l'établissement.

## *3. Questions concernant le Maroc :*

### *a) Où en est le dossier « Complémentaire retraite » pour les contrats locaux de nationalité française qui n'en ont pas actuellement ?*

Comme l'Agence l'a souligné lors du Conseil d'administration du 27 novembre, le critère d'affiliation à un régime de retraite complémentaire obligatoire repose sur la nature juridique du contrat de travail, et non sur le seul statut de l'employeur, public ou privé. L'enquête sur l'évolution de la situation des recrutés locaux dans les EGD a été lancée auprès des établissements concernés à la mi-novembre. Les résultats de cette enquête, qui devront être connus début 2015, permettront à l'Agence d'avoir une vision d'ensemble de la situation de tous les recrutés locaux afin de saisir des organismes de retraite en vue d'étudier les modalités d'adhésion à une retraite complémentaire.

Le SNES rappelle que cette question doit trouver une solution et continuera à agir dans toutes les instances à cette fin.

### *b) Va-t-on avoir l'autorisation du Trésor pour la convertibilité Dirhams/Euros avec la trésorerie de l'ambassade de France au Maroc sans passer par les banques ?*

En date du 4 septembre dernier, la Directrice de l'AEFE a saisi la Direction Générale du Trésor afin d'obtenir une autorisation de transfert de fonds par voie de chancellerie depuis les établissements en gestion directe implantés au Maroc vers le siège de l'Agence en France. Aucune réponse n'a été apportée à ce jour.

Le SNES redit que ce dossier doit être traité dans les plus brefs délais car cela induit une dépense conséquente qui pourrait dégager des moyens importants à utiliser dans le cadre du dialogue social.

### *c) La contribution libératoire au Maroc: cela consiste en une opération d'amnistie visant à régulariser la situation des personnes physiques de nationalité marocaine ayant la qualité de résidents et les personnes morales de droit marocain détenant des avoirs et liquidités à l'étranger avant le 1er Janvier 2014, non déclarés conformément à la*

*réglementation des changes et à la législation fiscale en vigueur. Les bi-nationaux ayant le statut de résident (fonctionnaires de l'état Français) ou agents de droit local (ADL) seront-ils discriminés et touchés par cette mesure? Où en sont les négociations entre la chancellerie et les autorités marocaines à ce sujet ?*

L'AEFE répond que ses personnels ne sont pas concernés par cette contribution libératoire et qu'ils ne dépendent que de la convention fiscale bilatérale, Cela confirme donc la résidence Fiscale française des personnels de l'AEFE.

#### *4. Questions relatives au droit syndical et à la représentation dans les instances :*

*Cameroun, Douala : comment l'Agence compte-t-elle protéger les représentants syndicaux et les personnels face aux menaces du proviseur ?*

L'AEFE déclare que le Proviseur a été reçu par le Directeur des ressources humaines ainsi que par le chef de secteur géographique de la zone Afrique afin d'aborder les questions relatives à sa prise de poste, à ses relations avec son adjointe et avec les parents d'élèves du lycée Dominique Savio. Une mission spécifique secteur-DRH était programmée à Doula pour les 18 et 19 décembre afin que l'ensemble des parties, dont le personnel, soit entendu. Suite à cette mission et post comité technique, le chef d'établissement a été démis de ses fonctions.

*Colombie, Bogota : les recrutés locaux ayant assisté à la dernière heure d'information syndicale ont été convoqués par la direction de l'établissement. Ils ont reçu une lettre de rappel à l'ordre avec la mention explicite qu'un retrait sur salaire, correspondant au temps non travaillé auquel s'ajouterait la journée du dimanche, pourrait être effectué. Ce courrier à en-tête de l'AEFE est une atteinte manifeste au droit syndical dans l'établissement. La direction de l'AEFE cautionne-t-elle ce courrier alors même que dans différents comités techniques elle a réaffirmé sa volonté de garantir aux agents de droit local l'exercice de ce droit ? Qu'entend-elle faire pour que ces pressions cessent ?*

L'AEFE s'en réfère à la double législation qui régit l'établissement d'enseignement français en Colombie, et rappelle que dans ce pays les heures d'information syndicale ne se prennent pas sur le temps de travail. Le SNES a rappelé que dans aucun autre pays que la France l'heure d'information syndicale ne se réalisait sur le temps de travail mais que dans la loi locale aucune mention ne l'interdisait explicitement. Le chef d'établissement pourrait très bien en appeler à la tolérance de cette pratique dans son établissement. En effet quel message est donné par le Proviseur, un fonctionnaire de l'État français, dans un pays où les pratiques syndicales sont dangereuses, où les dirigeants et représentants syndicaux sont menacés, voire assassinés ?

*Madagascar : question générale sur la participation des recrutés locaux à l'heure d'information syndicale puisque des refus ont été constatés dans les établissements conventionnés à Madagascar.*

La réponse de l'AEFE est substantiellement la même que pour la Colombie étant donné que la loi malgache ne prévoit pas l'hypothèse que les salariés puissent se réunir sur le temps de travail. Le SNES demande à ce que tout le monde puisse assister à cette heure d'information syndicale sur l'heure travaillée si la loi malgache ne mentionne pas son interdiction explicite.

Au lycée Paul Valery au Maroc, le droit syndical n'a pas été respecté avec un refus de stage de formation syndicale et le seul argument présenté par l'administration est le nombre d'heures manquées en cas d'absence. Le SNES rappelle qu'un établissement peut fonctionner même si un collègue est absent et qu'il n'est pas question non plus de proposer un remplacement des cours en cas d'absence pour cause de formation syndicale.

#### *5. Nous souhaitons disposer d'un bilan (financier et actions) des actions menées, telles que « Ambassadeurs en herbe », ou APP Monde ?*

Le service pédagogique de l'Agence organise chaque année une campagne pour les Actions

pédagogiques pilotes durant laquelle tous les établissements du réseau sont invités à présenter un ou plusieurs projets d'action pédagogique innovante. Il convient de distinguer deux types d'APP :

- les APP dites « établissement » : le porteur du projet est l'établissement qui doit le réaliser pédagogiquement, suivre l'exécution de la subvention accordée et établir un bilan pédagogique et financier à l'issue de l'action. Dans ce cas, la subvention est versée directement à l'établissement ;
- les APP-Monde qui reposent sur la mise en réseau de plusieurs établissements pour la réalisation d'une action pédagogique pilote portant sur une même thématique.

Dans ce cas, un « établissement support » est désigné par le Service pédagogique et reçoit la subvention globale de l'APP Monde ; la liste des établissements participants à l'APP Monde ainsi que la répartition de la subvention globale entre eux ; les conditions de versement de la subvention aux établissements participants.

Chacun des établissements participants reçoit, à son tour, la notification de la subvention, accompagnée des conditions de son versement. L'« établissement support » est responsable du versement de la subvention accordée à chacun des établissements participants ; du suivi de son exécution ; de l'élaboration du bilan financier global (rédigé à partir des bilans financiers réalisés par chacun des établissements participants) qui doit être transmis au Service pédagogique de l'Agence à la fin de l'action.

Dans le cas de l'APP-Monde « Ambassadeurs en herbe », la subvention globale est également gérée par un « établissement support ». Elle est destinée à :

- L'organisation des finales de zones (187 établissements répartis en 10 zones géographiques pour l'année 2014).
- L'organisation de la finale à Paris, pilotée par le Service pédagogique en collaboration avec les autres services de l'Agence, notamment le Service de la communication et les Secteurs géographiques.

Le SNES interpelle l'AEFE sur la suppression d'autres APP qui auraient pu faire de l'ombre ou doublon avec l'action « ambassadeurs en herbe », notamment et pour exemple MUN qui était organisée par le lycée Descartes de Rabat.

## **6. Dématérialisation des examens : où en sommes-nous et quels sont les objectifs de l'AEFE ?**

La dématérialisation de la correction des épreuves écrites d'examen dans le réseau AEFE se fait au moyen de la plate-forme Viatique qui est gérée par la société NEOPTTEC. Ce dispositif permet de numériser, crypter, brasser, distribuer, corriger et archiver les copies, et de remonter automatiquement les notes vers les outils nationaux du MENESR.

En 2011, l'Agence a expérimenté la correction dématérialisée des copies écrites du baccalauréat dans son réseau de lycées en Asie. Cette innovation s'est ensuite progressivement étendue pour atteindre un total de 46 200 copies dématérialisées au cours de la session 2014.

Plus de 80 établissements présentant plus de 12 000 candidats ont été concernés par la dématérialisation pour la session 2014 du baccalauréat.

En 2016, la dématérialisation sera étendue à l'ensemble du réseau.

### **Pour mémoire :**

2011 : mise en place du dispositif en Asie- Pacifique (académie de rattachement Montpellier) ;

2012 : mise en place du dispositif en Amérique du Nord, dans une partie des pays d'Afrique subsaharienne ;

2013 : mise en place du dispositif en Amérique du Sud-cône andin et poursuite du dispositif en Afrique subsaharienne.

2014 : Poursuite du dispositif de dématérialisation en Afrique subsaharienne et mise en place du dispositif en Afrique Australe et Océan Indien.

### **Projections 2015 – 2016 :**

2015 : mise en place du dispositif dans une partie du Proche-Orient et du Moyen-Orient, au Maghreb et dans une partie de l'Europe du Nord-Ouest et du Sud-Est ;

2016 : mise en place du dispositif dans le reste de l'Europe, de l'Amérique du Sud, en Amérique centrale & Caraïbes et au Liban.

### **Après 4 années d'utilisation, l'Agence peut affirmer que ce dispositif a permis de :**

- Réduire les coûts (baisse sensible du coût des examens sur l'ensemble des centres ; de 20% à 80% d'économies selon la taille et l'enclavement des centres) et donc contenir les droits d'inscription pour les familles.
- Sécuriser le dispositif relativement aux déplacements des personnes (enseignants-correcteurs puis candidats) et à celui des copies ;
- Alléger l'organisation dans les centres d'examen (gain de temps et de personnels et donc réduction des coûts).
- Améliorer la qualité des corrections (plus grande implication des académies de rattachement, création de nouveaux outils pour les enseignants et les référents pédagogiques, meilleur brassage des copies, temps de correction étendu, facilitation du travail des jurys, etc.) ;
- Homogénéiser les corrections dans le réseau.



Le SNES interpelle l'Agence sur les problèmes de formation, notamment dans les établissements homologués et ou partenaires. L'AEFE répond que tout sera mis en œuvre pour que cela fonctionne.

### *7. Pourquoi les enseignants du réseau n'ont-ils pas droit à la consultation MEN dans les mêmes délais et conditions que leurs collègues en France ?*

Réponse de l'AEFE : « Envoyé par le lien transféré par l'Éducation nationale, rien n'a transité par le service pédagogique de l'AEFE. Il y a un problème d'adresses académiques. Les collègues n'ont pas obtenu le lien ». Le SNES demande une adresse pédagogique unique. L'AEFE travaille sur une adresse du type nom.prénom@aefe.fr.

Cette réponse purement technique de l'Agence n'est évidemment pas satisfaisante pour le SNES-FSU. Nous avons alertés l'AEFE dès l'annonce de la consultation nationale du MEN. Après plusieurs semaines sans réponse, il était évidemment trop tard pour organiser la consultation dans les établissements de l'étranger. **Les collègues du réseau n'ont donc pas été consultés comme leurs homologues de France. Et on veut nous faire croire à des rapprochements avec le Ministère de l'Éducation nationale ?!**

### *8. Où en est la rédaction de la circulaire du baccalauréat ? Le SNES demande une réunion de travail sur cette question, notamment concernant l'organisation et les décharges de cours pour corrections et/ou interrogations.*

Pour l'Aefe, la circulaire précise que « le chef de centre s'assure que les enseignants correcteurs disposent du temps nécessaire à la correction de copies ». Le SNES rappelle que les chefs d'établissement ignorent ou font semblant d'ignorer ces consignes et que des collègues corrigent des copies, font cours et assurent même des surveillances. Les délais de correction sont de plus en plus courts et les copies de plus en plus nombreuses. La qualité de la correction risque donc de souffrir de cet état de fait. Si on veut un enseignement de qualité, des instructions claires doivent être transmises aux chefs d'établissements. Un rendez-vous avec le service pédagogique est demandé pour régler ce problème et d'autres problèmes inhérents au baccalauréat.

### *9. Inspections dans le réseau :*

*a. Dans certaines disciplines (non représentées par les IA-IPR de l'AEFE), de nombreux collègues déplorent l'absence d'inspection. Que compte faire l'AEFE ? C'est une question de discipline mais aussi de zone géographique.*

*b. Quelles consignes donne la Direction de l'aefe pour que toutes les inspections se déroulent dans le cadre usuel et de manière équitable pour les personnels ?*

L'Agence déclare prendre en compte l'absence de certaines matières en déléguant des missions à des inspecteurs rattachés à des académies partenaires. Quand une mission de formation est faite par un IPR, l'Agence accepte la délégation d'inspection. Les inspecteurs des académies utilisent une matrice de l'AEFE et joignent une proposition de note. Le SNES demande à ce qu'on prévienne de la venue d'un inspecteur et que l'on collecte les demandes d'inspection. Il demande à ce que l'on publie le planning des missions d'inspection.

*c. Respect de l'inspection : le SNES demande qu'un terme soit mis aux débordements (visites de classes par les chefs d'établissement (Togo, Madagascar, Maurice)). Que répond l'AEFE ?*

Le SNES affirme que les chefs d'établissement ne peuvent pas être juge et parti, donc ne peuvent pas assister à une inspection qui sert à confirmer un avis négatif porté sur une demande de non renouvellement.

Il y a eu des inspecteurs mandatés par l'AEFE pour faire des inspections sanctions. Les directions successives de l'AEFE ont mis fin à cette situation. Là encore, avec les fins de mission anticipées, l'inspection se fait dans un cadre de sanction, non pas d'évaluation. Le SNES demande une prise de position claire de l'AEFE contre ce type d'inspection qui ne doit plus exister. En France, un chef d'établissement demande s'il peut venir dans la classe d'un collègue. L'Agence affirme que seuls les inspecteurs sont habilités à évaluer.

*10. Quel est l'avenir du Lycée de Montevideo suite aux déclarations de l'ambassadeur ?*

Le SNES s'est étonné de la différence entre les déclarations et les moyens mis en œuvre. Si l'on peut aisément comprendre que l'ambassade déplore l'insuffisante maîtrise de la langue française par les élèves au regard des normes fixées par l'homologation, on peut se demander pourquoi alors l'AEFE répond par la négative à la demande unanime par l'établissement de création de postes en lettres et en histoire-géographie.

Si l'on peut comprendre la création du poste de gestionnaire à la demande notamment de l'ambassadeur, on ne peut que s'inquiéter de l'éclosion de tensions inutiles sur le calendrier scolaire par exemple. Les personnels résidents ne devront pas faire les frais de choix qui ne sont pas les leurs.

Patrick SOLDAT  
Secrétaire national chargé  
des questions hors de France et des COM  
Annie DELPORTE, Jérôme NASSOY,  
Henri-Jean NOURI, Laurent PICARD,  
Membres du Secteur Hors de France.  
PS/AD/JN/HN/LP/